CHAVEIGNES

En direct de la Mairie

Numéro 20 – janvier 2005

… En direct de la Mairie
Périodique d'informations municipales

MOT DU MAIRE

L'année 2004 se termine malheureusement avec ses drames ici et au-delà de nos frontières. La perte d'un proche, d'un parent, d'un ami est un moment plus que difficile à vivre. Je pense notamment à ces pays ô combien déshérités Une catastrophe naturelle amène son lot d'horreur à des milliers d'habitants. Même si nous faisons preuve d'empathie, ceci doit nous permettre de relativiser nos soucis mais aussi de garder un regard malgré tout optimiste sur la vie.

Durant cette année, notre commune a continué à développer ses activités :

- ✓ fin de remembrement avec ses fossés, ses chemins et ses plantations (haies et autres) qui doivent se terminent début 2005.
- ✓ Renforcement électrique,
- ✓ éclairage public,
- ✓ trottoirs,
- ✓ fleurissement,
- ✓ réfection de routes (travaux pluriannuels cette année)
- ✓ remise aux normes de notre salle des fêtes (chauffage, électricité) avec son nouveau look peinture …
- ✓ étude hydraulique communale en vue d'aménagements
- ✓ marché fermier

Voici une partie du travail collectif effectué.

Pour cette nouvelle année, d'autres projets devraient se mettre en place si les aides financières nous sont accordées : réfection de la toiture du presbytère, totalité du programme réfection de voirie dans le cadre du remembrement, agrandissement du cimetière, abord sécurisant du secteur habité, viabilisation de terrains communaux. Le plus ample est l'organisation foncière de notre commune (urbanisme).

Pour finir mon propos, je voudrais que cette nouvelle année vous apporte à tous, ainsi qu'à vos proches, santé, joie et plénitude de vie et je vous convie tous le samedi 22 janvier 2005 à 19 h 00 à la salle des fêtes aux vœux de la commune (galette et verre de l'amitié seront partagés dans ce moment convivial)

Le Maire,

Philippe DUBOIS

FINANCES

SUBVENTION Â L'APHA-DIL

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 400 € ALPHA DIL du Chinonais. Ce montant représente 10 % du prêt accordé par cet organisme à Monsieur FAURY, créateur d' une entreprise de maçonnerie sur la Commune. L'emprunt de 4 000 € est remboursable sur une durée de 4 ans.

ANNULATION DE TITRE

Le Conseil Municipal décide que la MSA, organisatrice d'une réunion publique dans la salle des fêtes, participe uniquement au frais de chauffage soit 30 €. Le précédent titre comprenant également la location de la salle est annulé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif 2003

Section de fonctionnement
Résultat reporté (excédent) .....169 554.15 €
Dépenses..... 191 151.79 €
Recettes .....264 958.56 €
Résultat de clôture (excédent) .....243 360.92 €

Section d'investissement
Résultat reporté (déficit) ..... 10 737.13 €
Dépenses .....309 775.10 €
Recettes ..... 181 993.30 €
Résultat de clôture (déficit) .....138 518.93 €

Restes à réaliser
Dépenses ..... 164 437.00 €
Recettes ..... 193 300.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2003 AFFECTATION DE L'EXCEDENT

Le Conseil municipal décide l'affectation du résultat excédentaire pour un montant de 133 704.99 €uros

BUDGET PRIMITIF 2004

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2004 comme suit :

Section d'exploitation :
équilibrée en recette et en dépense à ..... 393 975.99 €
Section d'investissement
équilibrée en recette et en dépense à ..... 688 501.93 €

TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux suivants :

Taxe d'habitation ..... 8.13 % Taxe foncière (bâti) .....11.21 % Taxe foncière
(non bâti) ... 33.21 % Taxe professionnelle ..... 6.94 %

COMPTE ADMINISTRATIF 2003 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif 2003 du service assainissement :

Section de fonctionnement
Résultat reporté (excédent) .....23 812.38 €
Dépenses ..... 71 184.12 €
Recettes .....90 548.09 €
Résultat de clôture (excédent) .....43 176.35 €

Section d'investissement
Résultat reporté (excédent) ..... 31 961.99 €
Dépenses .....95 652.19 €
Recettes ..... 15 887.80 €
Résultat de clôture (déficit) .....47 802.40 €

Restes à réaliser
Dépenses ..... 4 000.00 €
Recettes ..... 0.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2003 DU SERVICE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DE L'EXCEDENT

Le Conseil municipal décide l'affectation du résultat excédentaire pour un montant de 43 176.35 €.

BUDGET PRIMITIF 2004 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2004 comme suit :

Section d'exploitation :
équilibrée en recette et en dépense à ..... 80 845.00 €
Section d'investissement
équilibrée en recette et en dépense à ..... 71 227.40 €

VIENNE APPART : CONVENTION

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention avec Vienne Appart et décide de verser une subvention de 100 €.

IMPOTS LOCAUX DIRECTS

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer les dégrèvements accordés en matière fiscale.

ORDURES MENAGERES : NON-VALEURS

Le Conseil Municipal accepte la non-valeur de 286.13 € relative à BERGER Dominique.

SUBVENTION

Le Conseil Municipal décide le versement des subventions suivantes : Coop. USEP de l'Ecole de Champigny-sur-Veude (50 €), Anciens combattants de Chaveignes (30 €) et CCAS de Chaveignes (400 €). Il est informé du montant de FDACR (Fond Départemental d'Aide aux Communes Rurales) accordé à la Commune par le Conseil Général soit 11 384.00 €uros.

ACTIF

Le Conseil Municipal décide l'inscription à l'actif de la commune des nouvelles parcelles acquises par la commune et celles échangées suite au remembrement (il fixe le montant du m² des parcelles nouvellement acquises à 0,10 €), les travaux effectués sur la maison sise 1 « Le Bourg » par le CCAS (soit 292.10 € restés dans l'actif du CCAS suite à son acquisition par la commune) et la sortie de l'actif des dossiers suspendus M13B d'un montant de 153.32 €uros

AMORTISSEMENT DES LOGICIELS

Le Conseil Municipal décide d'amortir les logiciels à partir du 1er janvier 2005 sur une durée de 2 ans.

REMEMBREMENT

AVENANT AU MARCHÉ SARL POULAIN

Le Conseil Municipal décide de passer un avenant au marché initial avec l'entreprise SARL POULAIN du Poinçonnet . Cela porte le montant total dudit marché à la somme de 186 138.68 € TTC.

VOIRIE

VOIRIE : CHOIX DES TRAVAUX

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux suivants exprimés en HT :

CR 57 « Les Blardières » sur 220 ml ..... 6 699.00 €
CR 10 « Bois Forest » sur 350 ml ..... 9 761.40 €
CR 7 « La Persillère Nord » sur 700 ml ..... 6 360.00 €
CR 4 « Chemin de la Tour Saint Gelin » 630 ml.....19 183.50 €
CR des « Bruères – Bois perdu » sur 250 ml ..... 500.00 €
CR 60 « La Ferrandière » sur 250 ml ..... 5 220.00 €
CR 56 « La Hubertière » sur 190 ml ..... 4 959.00 €
VC 301 « La Ruchelière » sur 390 ml .....11 875.50 €
CR 59 « La Grande Pierre » sur 440 ml ..... 880.00 €
CR 49 « Chemin du Stade » sur 785 ml ..... 260.00 €
CR 40 « Chemin des Carrières ouest » 270 ml..... 540.00 €
CR 40 « Chemin des Carrières est » sur 270 ml ..... 540.00 €
CR du « Moulin Pinsard » sur 1 670 ml ..... 6 620.00 €
CR 22 « Moulin du Verger » sur 675 ml ..... 1 350.00 €
CR 14 « Bois Clos » sur 140 ml ..... 4 437.00 €
CR 8 « La Persillère » sur 80 ml ..... 2 088.00 €
CR 3 « des Bruères à Cachemouche » 210 ml ..... 420.00 €
VC 3 sur 1.50 Kms entre la Forge et Aillon .....60 981.00 €

TRAVAUX CONNEXES AU REMEMBREMENT : VOIRIE RURALE – ADOPTION DU PROGRAMME 2004

Le Conseil Municipal approuve le programme d'exécution des travaux connexes au remembrement - voirie rurale pour une dépense de 153 000 € HT. Il sollicite du Conseil Général le bénéfice d'une subvention au taux maximal et l'intervention des services de la DDAF Il approuve le plan de financement relatif aux travaux de voirie

Dépenses ..... 153 000 €
Subvention du Conseil Général ..... 45 900 €
Subvention à solliciter auprès du FEOGA..... 76 500 €
Autofinancement emprunt ..... 30 600 €

Il s'engage à constituer, chaque année, les ressources nécessaires à l'entretien des ouvrages subventionnés.

PROGRAMME DE VOIRIE DANS LE CADRE DU REMEMBREMENT : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Le Conseil Municipal décide de confier la prestation de maîtrise d'œuvre concernant les travaux connexes au remembrement – voirie - programme 2004 à la DDAF, accepte le forfait prévisionnel de rémunération qui s'élève à 12 050.00 €uros HT soit 14 411.80 € TTC.

PROGRAMME DE VOIRIE DANS LE CADRE DU REMEMBREMENT : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULATION

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de consultation établie par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt d'Indre-et-Loire,

VOIRIE REMEMBREMENT : CHOIX D'ENTREPRISE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commission a choisi l'entreprise GFTP pour la réalisation des travaux de voirie rurale dans le cadre des travaux connexes au remembrement – 2ème tranche – programme 2004. Le coût total s'élève à 137 018.16 €uros HT.

NUMEROTATION DES MAISONS

Le Conseil Municipal décide de nommer le chemin partant du Chemin Route de Tours à la Rue de Verrières : Allée de Verrières et de numéroter les maisons suivantes : Parcelles D 762 – D 746 : 1 Chemin Route de Tours, Parcelles D 744 – D 742 – D 746 : 3 Chemin Route de Tours, Parcelle ZN 55 : 2 Allée de Verrières, Parcelle AB 312 : 1 Chemin Rue du 19 Mars, Parcelle AB 310 : 3 Chemin Rue du 19 Mars et Parcelles AB 314 et 316 : 5 Chemin Rue du 19 Mars

CHEMINS PEDESTRES

Le Conseil Municipal décide les modifications sur les circuits de randonnées pédestres et accepte leur nouveau tracé.

PROJET « ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES » : PROPOSITIONS DES BUREAUX D'ETUDE

Le Conseil Municipal décide de choisir pour l'assistance de maîtrise d'ouvrage l'entreprise SAUNIER TECHNA pour un montant HT de 17 530 €uros**.**

ECLAIRAGE PUBLIC « RUE DE LA CROIX MOUSSÉ »

Le Conseil Municipal décide la réalisation des travaux d'éclairage public « rue de la Croix Moussé » pour un montant de 7 172.00 E HT. Une subvention sera demandée auprès du SIEIL.

EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal décide d'accepter les extensions du réseau d'électricité (sous réserve et au moment de la construction d'une habitation), rappelle la loi PVR et la délibération du 13 janvier 2004 relative à son instauration sur la commune :

- ✓ pour l'ensemble des parcelles D 621,622, 665 et 666 situées Rue de la Grenouillère avec une participation du propriétaire de 768 Euros. Le coût de l'opération s'élève à 5 120.00 €uros financé à hauteur de 70% par ce syndicat.
- ✓ pour la parcelle D 407 située au lieu-dit « Les Lisons » à son instauration sur la commune avec une participation du propriétaire de 1 005 €. Le coût de l'opération s'élève à 6 700.00 €.

CONVENTION DE PASSAGE

Le Conseil Municipal accepte la convention de passage établie par le SIEIL pour une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 560 mètres sur le CR 53 et la parcelle ZL 56 et l'installation d'un coffre électrique de 0.60 X 0.40 M.

VOIRIE RURALE : CONSEIL GENERAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général prévoit de reprendre 95 kms de voirie communale sur le canton de Richelieu. Le Conseil Municipal demande que le Conseil Général reprenne la Voie Communale n° 3 à partir de la RD 757 à la commune de Champigny Sur Veude en accord avec cette commune et la Communauté de Communes du Pays de Richelieu. Cette route est très fréquentée. Il demande le classement du Chemin Vicinal n° 4 qui rejoint le hameau « Les Bruères » de La Tour Saint Gelin à la route de L'Ile-Bouchard. Cette voie se trouve également sur les communes de Courcoué et La Tour Saint Gelin. Ces collectivités font cette même demande pour que cette voie soit départementale à partir du carrefour « Le Carroi de la Commission » sur la commune de Courcoué à la route de l'Ile Bouchard.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES PAR SAUNIER-TECHNA

La technicienne du bureau d'étude SAUNIER TECHNA présente l'étude d'assainissement des eaux pluviales au niveau des lieux dits Les Courtils , Les Lisons, Chauvin, La Grenouillère, Champvent, Croix Moussé, La Coupure du Parc, notamment les réseaux existants et leur état (conduites, fossés, bassins versants élémentaires, fonctionnement de pointe décennale), les restructurations et réseaux projetés (bassins versants élémentaires et fonctionnement de pointe décennale).

VOIRIE RURALE PLURIANNUELLE

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de voirie relatifs au programme pluriannuel de voirie à l'entreprise GFTP. Le coût est estimé à 11 601.75 € HT Avenue de la Coupure du Parc, 8 431.50 € HT Rue des Sablons, soit un total de 20 033.25 € HT.

VENTE DU CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT « LA PICHARDIÈRE »

Le Conseil Municipal accepte de céder le Chemin Rural n° 21 aux propriétaires de « La Pichardière » à CHAVEIGNES et décide le lancement d'une enquête publique nécessaire pour une telle opération.

DIVERS

Le Conseil Municipal discute de la sécurité routière : une demande de mise en place de panneaux « Sortie d'engins agricoles » sur la route allant vers L'Ile-Bouchard, de pose d'un miroir au niveau de « Chizeray ». Il est informé de la pose d'un abri-bus et d'un portique au niveau de la Route de Tours.

INTERCOMMUNALITE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu relative aux compétences suivantes : « Aménagement de l'Espace » (Habitat : Aide aux particuliers pour lutter contre la prolifération des termites), « Développement économique » (Suppression de l'alinéa : « Mise à disposition des locaux aux prestataires d'actions de formation à destination des demandeurs d'emploi du canton dans le cadre de dispositifs européens, nationaux, régionaux, départementaux ou soutenus par ces collectivités » et remplacement par « Gestion, fonctionnement d'une Maison de l'Emploi et de la Formation , Soutien aux actions d'insertion de développement économique local mis en place au sein de la Maison de l'Emploi et de la formation »), « Protection et mise en valeur de l'environnement » (Aménagement, gestion et entretien des cours d'eau non domaniaux et de leurs affluents).

TERRES

PLANTATIONS

Le Conseil Municipal décide la plantation d'arbres sur certaines parcelles : peupliers, acacias, châtaigners … suivant l'état des terrains.

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. GABORIAU Michel 34 stères de bois à 10,67 € le stère soit 362.78 €.

ASSAINISSEMENT

STATION D'INTERMARCHÉ : FACTURATION ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur HUET gérant de l'Intermarché de Chaveignes. Cette personne précise qu'elle a un compteur d'eau pour la station de lavage des véhicules. Or, cette installation a son propre centre de traitement des eaux sales. Monsieur HUET estime que seulement 10 % de la consommation d'eau utilisé par le WC de la station est renvoyé dans le réseau d'assainissement collectif. Il demande donc que seulement cette quotte part soit facturée en assainissement. Le Conseil Municipal accepte ce principe mais désire plus de précisions pour connaître la part à facturer en assainissement.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
COUT DE L'EAU

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants du service d'assainissement à compter du 1er juillet 2004 :

Consommation : 1.542 €uros HT le M3 d'eau collectée et traitée en eau usée
(non compris le prix du M3 d'eau distribué)

Abonnement au réseau de collecte et traitement des eaux usées : 120.00 € HT par an
(non compris l'abonnement à la distribution de l'eau)

PROCÉDURE D'EXPROPRIATION

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin d'acquérir une partie de la parcelle AB 158 « Impasse de la Palinière ». La Commune de Chaveignes y a installé un poste de refoulement. L'entreprise d'entretien de l'ouvrage est obligée de pénétrer sur la propriété privée pour l'exécution des travaux. Monsieur NAUDEAU, Monsieur et Madame DE CROUTTE Bruno en sont propriétaires indivis. Après exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter à l'amiable la surface nécessaire pour le bon fonctionnement du poste de refoulement. En cas d'échec de ces négociations, il décide le lancement d'une procédure d'expropriation avec enquête publique pour la déclaration d'utilité publique et l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie de la parcelle AB 158 appartenant en indivis à Monsieur NAUDEAU, Monsieur et Madame DE CROUTTE Bruno. Il autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé du listing de la consommation de l'eau des administrés. Le Conseil Municipal se soucie des volumes consommés par certains administrés, des vérifications du système d'évacuation des eaux usées et de la régularisation des déclarations d'usage des puits pour une consommation domestique … La commission « assainissement » se réunira pour réguler ces différentes situations

SALLE DES FETES

TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de choisir comme maître d'œuvre, Jean-Claude GARNIER, architecte à Richelieu, pour un montant HT de 3 130.00 €uros et de confier les travaux de la salle des fêtes aux entreprises suivantes :

Lot peinture

SPP - Société Poitevine de Peinture.....5 618.20 € HT

Lot plafonds suspendus

PSI - Plâtrerie Sèche Isolation .....25 745.00 € HT

Lot électricité – chauffage – VMC

Entreprise CHARRAIS.....29 312.99 € HT

SALLE DES FÊTES

Le Conseil Municipal décide de demander un devis pour faire vitrifier le parquet, de poser des bandes de couleur sur les portes en verre pour éviter les accidents, d'acquérir un chariot pour transporter les chaises et de ne pas modifier les tarifs de locations actuels

LOGEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'existence de soucis de chaudières dans les logements communaux. Une réunion de chantier avec les différents artisans, l'architecte a eu lieu le 11 février 2004.
Le Conseil Municipal décide la réfection du mur au 1 le bourg suite à son éboulement et de la pose d'une porte d'accès au jardin par Monsieur Berthelot

URBANISME

INSTAURATION DE LA PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR)

Dès lors qu'une commune a décidé de créer, en matière de service public, un ou plusieurs réseaux publics (voirie, eau, assainissement, ligne électrique, éclairage public …), elle peut mettre à la charge de tous les propriétaires fonciers des terrains que l'aménagement de cette voie rendra constructibles la totalité ou seulement une partie du coût des investissements toutes charges comprises, déduction faite des subventions éventuellement obtenues par la commune.
Les propriétaires ne sont appelés à verser cette participation que lorsqu'ils construisent. Toutefois, la commune et les propriétaires peuvent, d'un commun accord, décider un paiement anticipé pour faciliter la réalisation des travaux. Dans ce cas, la convention garantit le maintien de la constructibilité du ou des terrains pendant 5 ans après la signature de la convention spécifique. Cette disposition ne s'applique pas de plein droit à l'ensemble de la commune.
Il y aura lieu ensuite de délibérer sur chaque nouvel équipement assujetti à ce régime pour en déterminer les modalités de participation.
Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour et 3 abstentions, d'instaurer le principe de participation pour voies et réseaux

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (PVR) : AMÉNAGEMENT POUR LES PARCELLES ZN 30 ET 32

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de permis de construire d'une maison d'habitation sur les parcelles ZN 30 et 32. Pour ce projet, une extension des réseaux d'eau et d'électricité est nécessaire. Le Conseil Municipal, par deux voix pour, 9 contre et une abstention, décide de ne pas faire réaliser ces travaux d'extension, la zone n'étant pas retenue comme constructible aux vues des difficultés techniques et conditions financières pour ce faire.

CARTE COMMUNALE OU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'élaborer un document d'urbanisme sur la Commune de CHAVEIGNES, d'un projet de PLU avec Richelieu et Braye Sous Faye et de la réunion avec Madame La Sous-Préfète, la DDE et différents maires du canton pour un projet de PLU communautaire. Le Conseil Municipal décide qu'une réunion d'informa-tion soit organisée avec les techniciens de la DDE.

TERMITES

Le Conseil Municipal décide la création de la commission « Termites » et nomme ses membres à bulletins secrets. Sont élus : Philippe DUBOIS, Christian DAMOUR, Francine THIOT, Denis DECESVRE, Eric DEVIJVER, Roger DUPRE, André GUERIN. Un courrier a été envoyé aux personnes dont la propriété est infectée par les termites.

RESEAU D'EAU : CHEMIN ROUTE DE TOURS ET CHEMIN RUE DU 19 MARS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de CHAVEIGNES a acquis pour l'euro symbolique le chemin route de Tours et le chemin rue du 19 mars pour le même montant. Il informe qu'une conduite d'eau privée d'une longueur approximative de 70 mètres est située sous le chemin appartenant à la commune. Une fuite estimée à 45 m3 a été constatée sous la propriété de la commune au niveau du compteur. Les fuites ayant lieu sur cette portion sont considérés dans le cubage de l'eau consommée par le particulier. Le Conseil Municipal décide de prendre en compte cette fuite et la réalisation de travaux pour que le compteur se trouve sur la propriété de l'administré, de vérifier qu'aucune autre installation semblable n'existe sur les deux chemins acquis et de régulariser les situations éventuelles

EXTENSION DU RESEAU EAU POTABLE DE LA PARCELLE ZN 51 AU LIEU-DIT « LA GRENOUILLERE »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'une demande de certificat d'urbanisme numéro 037 065 04 50006 relative à la parcelle ZN 51 Pour la desserte en eau potable, une extension de réseau est nécessaire. Ces travaux sont effectués par le SIAEP de la Région de Courcoué. Par délibération du 15 octobre 2003, il a décidé de faire participer les communes qui désire une extension de réseau. Cette participation est égale au coût exact de la réalisation (travaux, ingénierie et frais divers) ,déduction faite des subventions versées au SIAEP.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le principe d'extension du réseau d'eau potable pour la parcelle ZN 51 située au lieu-dit « La Grenouillère » (sous réserve de la réalisation des travaux par le SIAEP et au moment de la construction d'une habitation), rappelle la loi PVR et la délibération du 13 janvier 2004 relative à son instauration sur la commune et décide de demander au propriétaire une participation de 50% de la part qui sera demandée à la commune dans le cadre de la loi PVR Le coût de l'opération, estimé par la Compagnie Générale des Eaux, s'élève à 3 155.89 € HT.

PLAN LOCAL DE L'HABITAT

Dans le cadre de la programmation du plan local de l'habitat sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu (CCPR) pour 2005-2006-2007, le Conseil Municipal décide de prévoir un logement social pour 2006 sur la Commune

MATÉRIEL

Le Conseil Municipal donne son accord pour l' achat de 7 bacs à fleurs, de pneus avant du tracteur, de panneaux d'affichage dans les différents secteurs de la commune (Route de Tours, Rue de la Croix Moussé, Rue du 19 mars, Rue du Gué Roger), du matériel informatique à l'entreprise Micro Informatique Services pour un montant de 2 638.19 € TTC et la pose de stores à la mairie par l'entreprise Monsieur STORE pour un montant TTC de 440.13 €uros.

MOBILIER DE L'EGLISE

Suite à la demande d'un membre de l'équipe paroissiale cantonale, le Conseil Municipal accepte de donner des prie-dieu qui se trouvent actuellement à l'église de Chaveignes afin qu'ils soient réparties dans d'autres églises du canton.

PROJET

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal renouvelle le projet d'agrandissement du cimetière pour 2005 et demande une subvention au titre de la DGE auprès de la Préfecture d'Indre-et-Loire. Cette aide financière n'avait pas été accordée en 2004.

EMPLOYÉS COMMUNAUX

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent recenseur d'une durée de 2 mois à compter du 6 janvier 2004, de définir la rémunération forfaitaire brute de 877 € .

ASSURANCE DU PERSONNEL : CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION

Le Conseil Municipal souhaite pouvoir adhérer, le cas échéant, au « contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative » que le Centre de Gestion se propose de souscrire. La Commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe, sans devoir en aucune manière justifier sa décision. Le contrat devra garantir les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

AGENT COMMUNAL : HEURES SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal décide de régler 25 heures supplémentaires effectuées au mois de mars et 6 heures effectuées au mois d'avril à l'agent d'entretien qualifié à temps complet.

DIVERS

EXTENSION D' INTERMARCHÉ

Le Conseil Municipal est informé que le Maire est membre de la Commission Départementale d'Equipement Commerciale chargée de statuer sur la demande d'autorisation d'extension de l'Intermarché.

MARCHÉ FERMIER : RÉGIE

Joël AMIRAULT est régisseur titulaire, Françoise MANCEAU et Alain MONTAS sont régisseurs suppléants. Les tarifs restent identiques : un emplacement sans électricité (20 €uros), un emplacement avec électricité (23 €uros) et un emplacement pour les associations et les personnes qui tiennent une buvette (76 €uros).

PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal exprime sa ferme opposition à toute réduction de la présence postale territoriale, à toute transformation de la forme de celle-ci ne résultant pas d'un accord entre la Poste et les élus, apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur propre initiative par les élus ruraux pour défendre la qualité du service public dans leur commune, demande au gouvernement de décréter un moratoire des projets de modification du réseau et de la présence postale territoriale, engagés par la Direction de la Poste, tant que les nouvelles règles de concertation entre elle et les élus locaux ne seront ni connues, ni mises en œuvre, demande à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter l'amendement suivant dans le cadre du projet de loi relatif à la régulation des activités postales et/ou du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux : «un fonds postal national de péréquation territoriale est créé. Il assure le financement de la mission de service public d'aménagement et de développement du territoire confiée par la loi à la Poste. Il garantit la pérennité d'un maillage du réseau postal correspondant aux besoins des usagers et des communes. Les évolutions des formes de la présence postale sur le territoire seront conduites selon les modalités prévues par la loi dans le souci d'une amélioration de la qualité du service rendu et du principe d'égalité des droits des citoyens. La loi de finances la plus proche fixera le montant et les modalités de financement de ce fonds. » et demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, la proposition d'amendement de l'AMRF au projet de loi relatif à la régulation des activités postales et/ou au projet de loi relatif au développement des territoires ruraux.

VENUE DE LA CHORALE D'AZAY LE RIDEAU

Le Conseil Municipal discute de la venue de la chorale d'Azay le Rideau en novembre 2004 dans la salle des fêtes et décide que cette association ne participera qu'aux frais de chauffage.

DIVERS

Lors de la fête du 14 juillet, a eu lieu une randonnée pédestre et repas champêtre. Paulette BODIN et Denis DECESVRE se sont chargés de l'organiser en collaboration avec Gilles AURIAULT.

.

Le Conseil Municipal décide que monsieur Jean-Jacques BOISDY serait responsable de la commission « fêtes et cérémonies ».

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrivée à Chaveignes du sarcophage retrouvé au rond-point de Richelieu.

Joël AMIRAULT est le nouveau président du Club de la Bonne Entente et remercie pour l'attribution de la subvention.

Joël AMIRAULT rappelle qu'il serait nécessaire de protéger le vitraux de l'église avec un grillage, de nettoyer les calvaires de la commune, de faire un marquage au sol à La Coupure du Parc. Les démarches ont été effectuées.

Le Conseil Municipal est informé de la réunion avec la Sous-préfète, la DDE et la Communauté de Communes du Pays de Richelieu sur le choix de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'opération « Paysage propre » organisée par le Conseil Général,

QUELQUES RECOMMANDATIONS COMMUNALES

Nous avons engagé depuis plusieurs années un lourd programme de réfection pour l'écoulement de nos eaux pluviales, trottoirs, fossés, mais surtout chemins et voirie (temps et finances). Que chacun y soit donc attentif (propriétaires riverains, usagers) dans un même souci de commodité, d'utilisation et de sécurité pour tous.

Attention à la vitesse, au tonnage, à l'élagage des arbres et haies, aux effondrements de murs …)

Essayons également de respecter notre environnement, trop de détritus et autres sont ramassés en divers endroits de notre commune. Nous vous rappelons à cet effet qu'une déchetterie existe et que des conteneurs à papier et à verre sont mis à votre disposition (avec à proximité, bac pour capsule, bouchons .. .)

En espérant qu'un peu plus de civisme améliore et embellisse notre vie quotidienne communale.

ETAT CIVIL

Naissances

Lhana, Jeanine, Chantal SIMON
née le 10 mai 2004
à Châtellerault (Vienne)

Jeanne KAELBEL
née le 06 octobre 2004
à Châtellerault (Vienne)

Cassidy Charlotte PETITEAU
née le 29 octobre 2004
à Saint Benoit La Forêt (Indre-et-Loire)

♥ Mariage

Jean-Michel BERTHELOT et Marie-Antoinette PICARD
Nicolas DUBOIS et Sandrine FLEURY
Philippe VALLET et Géraldine AUCHER
Cédric JOUVET et Sonia HUET

✞ Décès

Serge RÉBILLON
Alain BOISDY
Fernande AMIRAULT
Fernand RANCHER
Jacques DELBOS
Jeannine SERVANT
Marie-Thérèse HAVARD
Cédric NAULEAU

Club de la Bonne Entente

Le Club des Aînés Ruraux « La Bonne Entente » a tenu son assemblée générale et renouvelé son bureau.

Président	Joël AMIRAULT£
Vice-président	Daniel NOIRE
Trésorière	Raymonde MORON
Secr2taire	Jeanine LIBREAU

Un remerciement chaleureux à Gille GUÉRIN, qui a passé la main, après plus de 10 ans à la présidence du club, remerciement aussi à Hubert MARTIN, vice-président pendant de nombreuses années.

Le club se réunit le mercredi à 14 h tous les 15 jours à la salle communale.

Chaque année, deux repas sont organisés dans les restaurants de la Région.

Les concours de belote ont lieu en début d'année et en automne. Cette année, il a eu lieu le samedi 30 octobre et a connu un vif succès. Les prochains auront lieu le samedi 05 février 2005 et le samedi 05 novembre 2005.

Le club est ouvert à tous et nous aimerions que les personnes intéressées par les divers jeux de cartes, scrabble ou dames viennent nous rejoindre.

Bonne et heureuse année à tous.
Le Bureau

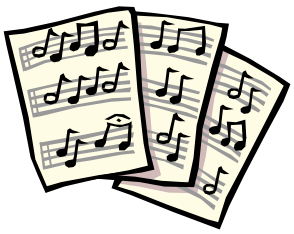

Le Comité des Fêtes

En ce début d'année, le bureau et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux.

Nous remercions toutes les personnes qui participent de près ou de loin à nos manifestations.

Nous remercions aussi la municipalité pour ses subventions (feu d'artifice) et de son aide pour l'arbre de Noël (goûter offert par le CCAS pour l'après-midi récréative).

Manifestations à venir

Thé dansant : 20 février 2005
Salle de Champigny Sur Veude
Dîner dansant : 19 mars 2005
Salle de Champigny Sur Veude
Feu de Saint Jean et feu d'artifice :
18 juin 2005 avec un concours de pétanque
Thé dansant : 30 octobre 2005
à la salle des fêtes de Chaveignes
Arbre de Noël : 17 décembre 2005

Une sortie est prévue en cours d'année. Ces dates sont données à titre indicatif, certaines peuvent être modifiées.

Nous espérons une assistance. Nombreux lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 04 février 2005 à 20 heures.

A bientôt.
Le président,
Alain MONTAS

Association de la chasse

Pour cette 5ème attribution chevreuil par le plan de chasse du Richelais, le repas annuel se fera comme les années précédentes. Les propriétaires seront cordialement invités, le nombre de convives sera déterminé en fonction du poids de la bête.
Pour complément d'information : 40 faisans ont été lâchés dans la nature avec une bague à la patte, nous devons les respecter car ce sont des reproducteurs.

Le président
André VAUCELLE

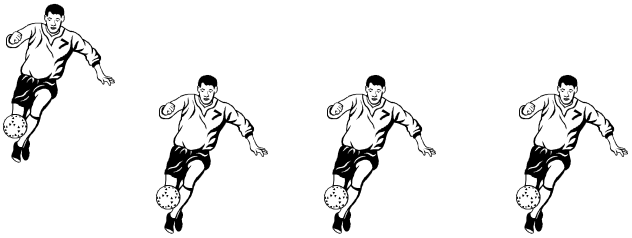

Association Sportive de Chaveignes

Comme vous le savez tous, l'AS de Chaveignes n'a pas réussi cette année à remettre une équipe de foot sur pied. Nous manquons de joueurs et de supporters. C'est pour cela que le club de football restera toute cette année « en sommeil ». Elle espère reprendre le championnat dès le mois de septembre 2005.

Nous comptons tous sur votre soutien donc rendez-vous pour notre vide-grenier brocante en 2005.

Maintenant, nous vous souhaitons à tous une très bonne et heureuse année 2005.

Salutations sportives.
Pascal NAVEAU

LA PAROISSE
SAINT VINCENT DE PAUL

Nous avons connus cinq évènements importants en ce premier trimestre :

- Le 3 octobre, le départ des Franciscaines après plus de 110 ans de présence à Richelieu. Une Messe d'adieu et d'action de grâce pour tout ce qu'elles ont apporté à Richelieu a été célébrée et une chapelle Saint François, avec une statue du saint, a été bénite en souvenir des sœurs.

- Le 11 novembre, Monseigneur André Vingt-Trois a remis à la Paroisse son Plan Local d'Action pour les 5 années à venir. Consultable à l'entrée de l'église de Richelieu !

- Du nouveau au catéchisme : KT Vacances a réuni 40 enfants pendant les vacances de la Toussaint. Rendez-vous aux prochaines vacances ! Pour tout renseignement sur le catéchisme du CE2 au CM2 : Anne de Montgolfier 02.47.95.78.07

- Réorganisation de l'aumônerie des collégiens : s'il n'y a pas eu de changement pour les 6èmes, l'aumônerie des 5èmes-4èmes-3èmes s'est réorganisée en Fraternités de collégiens et Fraternités de collégiennes, invités régulièrement pour un dîner *pasta* chez un couple accompagnateur. Le Week-End 12-15 ans de fin d'année, ouvert à tous, sera à Lisieux auprès de Ste Thérèse et sur les plages du débarquement.

- A la demande des commerçants, la paroisse s'est mobilisée pour animer la Crèche vivante à l'occasion du Marché de Noël de Richelieu, afin de partager au plus grand nombre la joie de la naissance du Sauveur. Merci à tous les acteurs, sur la scène et dans les coulisses.

A Chaveignes, la Messe du 1er dimanche de l'Avent a bénéficiée de la présence de la musique de Richelieu venue fêter Sainte Cécile, patronne des musiciens.

Rappelons que la Paroisse regroupe 16 communes autour de Richelieu. Son église principale est l'église Notre-Dame de Richelieu, où la Communauté Catholique sera heureuse de vous accueillir :

- Permanence d'Accueil, à l'église, lundi et samedi de 10h à 12h, mercredi de 14 h à 16 h, et vendredi de 10h à 11h, pendant laquelle vous pouvez demander le Baptême de votre enfant, l'inscrire au Catéchisme, pour un mariage, demander une intention de Messe, demander un renseignement ...

- Permanence du Père Xavier Malle : Vendredi après la Messe du Marché à 11h30.
La charge de la Paroisse est confiée par l'Evêque à la Communauté de L'Emmanuel, dont les Prêtres résident au Presbytère de L'Ile-Bouchard, Parvis du Chanoine Ségelles, 37220 L'ILE-BOUCHARD 02.47.58.51.03; Le Père Malle est vicaire pour le Richelais.

- Un couple relais paroissial habite au Presbytère de Richelieu, Arnaud et Odile Sesboüé, pour vous accueillir en dehors des heures de permanence à l'église.

- Adresse de la Paroisse : 2, rue Henri Proust 37120 RICHELIEU – tél / fax 02 47 58 10 91 catholique.richelieu@free.fr

- **Horaires des Messes** : samedi soir à 18h30 à L'Ile-Bouchard; dimanche 9h30 dans les villages et 11h15 à Richelieu. En semaine, la Messe du jeudi à 10h tourne dans les villages. Elle est suivie d'un temps de prière d'adoration avec possibilité de se confesser.

Inauguration de l'Expositions Recensement des Calvaires de nos chemins à Champigny-sur-Veude

La paroisse Saint Vincent de Paul-Richelieu a entrepris un recensement scientifique complet du petit patrimoine rural constitué par les calvaires de nos chemins. Une exposition photographique, issue de ce recensement sera présentée dans cinq communes au cours de l'année 2005.

La première exposition se tiendra à l'église Notre-Dame la Grande de Champigny-sur-Veude du 19 décembre 2004 au 2 janvier 2005, pendant l'ouverture de l'église. Elle sera inaugurée le lundi 20 décembre à 18h.

Puis à Richelieu du 20 mars au 2 avril 2005, à Marigny-Marmande du 3 au 17 avril, à Faye-la-Vineuse du 1er au 16 mai, et à La Tour-Saint-Gelin du 19 au 30 juin. A leur demande, d'autres communes pourront l'accueillir à partir de septembre 2005.

L'exposition a été possible grâce au soutien financier du Conseil Général et au prêt du matériel d'exposition de la Communauté de Communes du Pays de Richelieu.

Pendant toute la durée de l'exposition, les visiteurs pourront continuer à apporter leurs connaissances sur l'historique de ces calvaires, en venant compléter les fiches du recensement mises à disposition.

Pour en savoir plus :

Rien de plus inévitable, mais rien aussi de plus méconnu que nos croix de chemins...

La Paroisse Saint Vincent de Paul – Richelieu est pourtant riche de ce patrimoine à la fois religieux et populaire, qui veille sur les entrées et les places de nos villages, qui sacralise nos carrefours et nos chemins.

Après avoir constaté la présence de nombreux calvaires, cinquante cinq, sur les 16 communes de la paroisse, il a été élaboré, avec une équipe de volontaires, un projet de recensement, intéressant à plusieurs titres:

- Pour la mémoire collective et dans la lignée du film sur le Richelais, il semble important de retrouver l'histoire de ces croix, leur situation géographique, leur aspect...

- Ces monuments appartenant à notre petit patrimoine rural, c'est l'occasion de les faire connaître et de favoriser leur entretien. A cet égard, certaines croix ont déjà été restaurées suite au lancement du recensement.

55 croix de toutes sortes, de la modeste croix paysanne à l'œuvre d'art un peu plus aboutie, ce n'est certes pas le patrimoine de la Bretagne ou du Cantal, mais vous découvrirez un aperçu de ce petit patrimoine rural.

Monsieur Guy du CHAZAUD, Conservateur des Antiquités et Objets d'art d'Indre et Loire, a assuré que ce type de recensement, ayant vu le jour un peu partout en France, a toujours été fructueux et a accepté de le parrainer. Le recensement permet de mettre à jour un état préexistant, du Service du Patrimoine. Avec son aide, un modèle de fiche de recensement a été établi.

Pour faire profiter de ce travail tous les habitants, une exposition de photos sera présentée dans cinq communes de la Paroisse.

FLEURISSEMENT D E LA COMMUNE

« Le rêve de fleurs à Chaveignes est devenu réalité »

Nos jardinières, encore peu assez nombreuses, avaient fière allure avec leurs variétés de plantes et leurs couleurs. Aux entrées d'agglomération, les doubles bacs, montrant des canas et autres resplendissants, donnaient une impression d'accueil multicolore. Grâce aux bons soins de nos agents municipaux, cette année encore, notre fleurissement a été apprécié de tous avec une note particulière pour le centre-bourg. Compliments aussi qui nous réconfortent d'autant plus dans nos réalisations (d'autres sont à venir).

Toutes les mains vertes voulant participer sont les biens venues et ac«cueillies» pour ce faire à Chaveignes.

A bientôt, pour le plaisir des yeux.

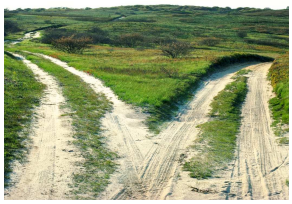

REMEMBREMENT

La répartition de notre nouveau parcellaire communal est maintenant terminée. Mars 2005 sera la prise de possession plénière des terres : un seul dossier devant être jugé en référé administratif à Orléans.

Les haies déjà plantées devront être refournies dans certains secteurs et celles à créer le seront en début d'année 2005. Le réseau des fossés a été entièrement réalisé, ainsi que nos chemins. Reste leur enherbement pour pouvoir profiter pleinement de nos circuits pédestres et découvrir notre commune d'un pas alerte avec une vision nouvelle et agréable.

Essayons de respecter pour le bien-être de tous notre environnement : bois, fossés, chemins et limites de propriétés de chacun, notamment. Les bornages disparus seront réimplantés à la charge du propriétaire, exploitant ou autres.

.

Marché Fermier - Marché Gourmet

Notre huitième Marché Fermier – marché Gourmet se déroula le 17 octobre sous un soleil radieux.

Même si la récolte 2004 n'a pas été aussi fructueuse que les années précédentes, phénomène peut-être dû à une saison atmosphérique particulière, les enfants aussi nombreux ont exposé avec enthousiasme leurs potirons offrant dans la cour du presbytère, une ambiance et un spectacle toujours aussi magique.

Les cucurbitacées ne sont pas seulement étonnants de par leur forme et leur couleur, elles sont aussi pour certaines d'entre elles très goûteuses, les personnes du CPIE nous les fit déguster tout en nous dévoilant quelques secrets culinaires.

Et, comme les bonnes odeurs ouvrent l'appétit, nous pouvions faire une pause déjeuner à la salle des fêtes et se régaler d'un menu au goût du terroir dans une atmosphère sympathique et conviviale.

Un autre attrait incontournable qui fait la joie des petits comme des grands ; la ferme animée cette année et ses animaux. Plus loin, nous pouvions rencontrer Monsieur BRIMAU qui promenait ses tourterelles de Turquie ? Le groupe de vielles et des enfants ravis par la ballade en carriole.

Cette année encore de nombreux et nouveaux exposants sont venus nous présenter une production variée et de qualité : fromages, légumes, champignons, fouées cuites sur place mais aussi vins, miel et fruits … pouvaient être dégustés.

L'artisanat d'art fut représenté par l'association Chaveignes Accueil, des bijoux, poteries, de la peinture sur bois … mais aussi par des évocations de savoir-faire d'autrefois avec la fileuse au rouet, le tailleur de pierre et les vanniers.

Ces produits locaux furent appréciés de tous et des officiels en particulier précisant que nous trouvions à Chaveignes « Le meilleur et le plus vrai marché d'Indre-et-Loire »

A l'occasion de ce rassemblement, nous avons remerciés Monsieur Gilles GUÉRIN qui fût président de l'association de « La Bonne Entente » depuis 1995, il cède maintenant sa place à Monsieur Joël AMIRAULT.

Nous tenons à remercier tout particulièrement Monsieur MÉRÉ pour sa présence et la sympathie qu'il nous témoigne, les associations, les intervenants bénévoles, les sponsors et soutiens de toute part qui ont contribué au succès de notre huitième Marché Fermier – Marché Gourmet.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux pour le prochain cru 2005. Bien sûr, toutes vos idées et suggestions sont les bienvenues, sachant que des choix rigoureux et quelques nouveautés permettront d'assurer et de souhaiter une longue vie à notre marché.

Tarifs de la salle des fêtes

	Habitants de la commune	Habitants hors de la commune
Une journée	80.00 €	135.00 €
Deux journées	125.00 €	210.00 €
Vin d'honneur ou réunion	30.00 €	35.00 €
Chauffage par jour	30.00 €	30.00 €
Associations ayant leur siège social à Chaveignes		31.00 €
Associations oeuvrant en faveur de l'emploi		31.00 €
Caution restituée ou retenue suivant l'état du parquet		30.00 €
Caution restituée ou retenue suivant l'état de la salle		122.00 €

Termites et insectes xylophages

Dans la zone recensée être termitée ou susceptible de l'être, triangle délimité par la Rue de la Croix Moussé et des avenues Le Sablon et de la Coupure du Parc, hormis les différents propriétaires touchés par ce fléau et qui actuellement agissent pour l'éradication de ces insectes, nous demandons à tous les autres d'être vigilants sur ce problème.

Si toutefois, vous étiez concerné, voici la procédure à suivre :

- ✓ **faire une déclaration en mairie obligatoire et dans les délais les plus brefs**
- ✓ contacts et adresses vous seront données pour pouvoir agir et bénéficier des aides du Conseil Général et de la CCPR (on peut obtenir de 60 à 80% de subvention)

Ne pas transporter de végétaux et de matériaux hors de votre propriété sous peine de poursuites et amendes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Richelieu

La Communauté de Communes du Pays de Richelieu (CCPR)

Approbation du compte administratif 2003

Section de fonctionnement

Résultat reporté (excédent)	162 528.83 €
Dépenses	958 948.23 €
Recettes	1 083 870.03 €
Résultat de clôture (excédent)	287 450.63 €

Section d'investissement

Résultat reporté (déficit)	109 360.06 €
Dépenses	349 938.67 €
Recettes	289 760.09 €
Résultat de clôture (déficit)	169 538.64 €

Restes à réaliser

Dépenses	374 595.78 €
Recettes	257 763.87 €

Résultats définitifs de clôture

Déficit	286 370.55 €

Subventions 2004 : le montant accordé d'élève à 66 457 €. S'ajoute l'aide annuelle au fonctionnement de l'office de tourisme : 35 000 €. Le total s'élève à 101 457 €.

Constitution d'un groupement de commandes pour la gestion et l'entretien des aires d'accueil des gens du voyage : la CCPR est compétente pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et approuve le projet de réalisation d'une aire d'accueil sur son territoire ainsi que le principe d'une gestion mutualisée des aires en projet par les différentes communautés de communes concernées. Le terrain sera localisé à richelieu avec huit emplacements.

Projet d'extension des menuiseries SARL Vincent Delmas : Le plan de financement s'établit comme suit :

Apport de l'Entreprise	30 000.00 €
Diverses subventions	101 241.90 €
Emprunt	243 728.10 €
Total	374 970.00 €

Financement sous forme d'un crédit bail au profit de la SARL Vincent Delmas

Contrat d'entretien des espaces verts et piétons des zones d'activités économiques communautaires pour l'année 2004 : Il est proposé de retenir l'Eurl Claudy Cailler

Transport scolaire 2004 / 2005 : Les tarifs augmentent de 5% du fait de la hausse des prix du Transporteur MILLET (suppression d'un car pour diminuer la dépense en prenant en compte que ce car était à moitié plein)

	Tarifs 2003/2004	Tarifs 2004/2005 (+5%)
Collégiens	46.20 €	48.50 €
Lycéens à destination de Loudun	77.70 €	81.50 €
Internes à destination de Loudun	27.83 €	29.20 €
Maternels et primaires	20.00 €	21.00 €
Maternels et primaires à destination de Richelieu	46.20 €	48.50 €
1 trajet par jour à destination de Richelieu	29.40 €	30.80 €
1 trajet par jour à destination de Loudun	44.63 €	46.80 €
Tarif à la semaine	9.56 €	10.00 €
Annulation en cours d'année scolaire	29.40 €	30.80 €

Nouveauté :
2 élèves de la même famille et dans un même établissement : remise de 5 % sur montant total de la facture
3 élèves de la même famille et dans un même établissement : remise de 10 % sur montant total de la facture

Marché du transport scolaire : La CCPR accepte la proposition du département : transporteurs Millet / Vouillon /Touraine Excursions SARL pour un contrat de 6 ans d'un montant de 1 956 331.63 € TTC

Programme de restauration de la Veude et du Mâble Dépenses : 87 269 € TTC, Recettes : 87 269 € TTC (dont 67 805 € de subvention, le reste est à la charge de la CCPR et des communes concernées par ce programme). La CCPR décide de retenir le Cabinet IMPACT Conseil pour la maîtrise d'œuvre pour les trois premières années du programme de restauration et d'entretien de la Veude et du Mâble pour une prestation globale de 24 580.00 €HT, Un appel d'offres est lancé pour choisir l'entreprise exécutante.

Projet de restauration et d'entretien de la Bourouse et de ses affluents : Une étude préalable est prévue avec la Communauté de Communes du Bouchardais. Le coût financier est réparti à hauteur de 56 % pour la communauté du Bouchardais et 44 % pour celle du Richelais.

OPAH : La CCPR a obtenu le droit de prolonger l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de deux années en 2004 et 2005. Il importe de financer cette 2è année à la hauteur de 28 050 €. Subventions déduites de l'Etat, de la Région et du Département, la part de la communauté s'établit à 5 610 €. La CCPR décide de poursuivre l'OPAH en 2005 avec un volet particulier sur la résorption de l'habitat indigne mettant en œuvre une disposition du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Maison de l'emploi et de la formation : Une convention de partenariat avec Agir Pour L'Emploi dans le Richelais a été établie. Cette association est installée sur la Zone Industrielle Richelieu-Champigny dans une partie du bâtiment de bureaux appartenant à la CCPR ; Afin qu'elle devienne rapidement opérationnelle, elle a été dotée d'équipements nécessaires en mobiliers et en informatique. De plus, certains aménagements dans le bâtiment doivent être réalisés.

Aide contre les termites : la CCPR décide d'apporter une aide complémentaire. 40 % est allouée aux particuliers dont le quotient familial est inférieur ou égal à 8 242 € et 30 % aux autres (dans la limite de l'enveloppe allouée pour cette opération)

Fédération de chasseurs d'Indre-et-Loire : La subvention 2003 relative à l'opération de réintroduction de faisans dans le Pays de Richelieu est reportée. L'accord auprès du FEOGA n'a pas pu être obtenu avant 2004. Les fonds européens sont à présent acceptés et l'opération est lancée. La CCPR inscrit les crédits nécessaires au budget 2004.

Vous pouvez retrouvez une page relative à la Commune de Chaveignes sur le site internet www.cc-pays-de-richelieu.fr

Eric DEVIJVER

Communiqué du SMICTOM du CHINONAIS

Nouveaux jours de collecte

Commune de CHAVEIGNES

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte, le SMICTOM du CHINONAIS est amené à réorganiser les circuits de ramassage des ordures ménagères, ce qui aura des conséquences directes sur la collecte de vos déchets ménagers à partir du 3 janvier 2005.
En effet, dès le 3 janvier 2005, vos déchets ménagers seront collectés les jours suivants :

Sac noir+ sac jaune	**Jeudi**
Horaires de passage	**à partir de 13h30**

Prenez bonne note de cette nouvelle organisation!
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM au 0 800 196 595 (appel gratuit)

Trier c'est élémentaire !

Quoi de plus simple que de trier ses matériaux à recycler
Ce simple geste a une double portée : il permet non seulement de recycler mais aussi d'économiser

Trier c'est économiser !

Faisons un gros plan sur les boîtes métalliques... En 2003, ce sont près de 330 tonnes qui ont été récupérées à l'usine de valorisation énergétique contre seulement 208 tonnes au centre de tri....Ceci prouve qu'il y a une marge de progression importante à réaliser quant au geste de tri.

Ainsi ce sont des dizaines de milliers d'euros qui sont partis en fumée !
En effet, bien triées ces boîtes métalliques auraient été recyclées de nouveau en métal et auraient rapporté à la collectivité, donc à nous tous !
Et ceci est valable pour tous les matériaux à recycler (verre, bouteilles plastiques, etc)

Alors, y'a pas photo le tri nous avons tous à y gagner !

Tout simplement : ***INADMISSIBLE***

Nous voyons souvent fleurir près des conteneurs à verre, dans nos communes, des dépôts en tous genres...
Ceci a pour côté désagréable de rendre les abords sales et difficilement accessibles mais surtout cela rend l'accès à ces conteneurs dangereux...car la plupart du temps ce sont des dépôts de verre cassé, de flaconnages en verre qui se trouvent abandonnés lâchement par certains...
Nous déplorons ce genre de comportements qui peuvent s'avérer très dangereux pour autrui
En effet, un enfant ou tout autre individu peut facilement s'y blesser...
Alors soyons respectueux et vidons nos emballages en verre dans les conteneurs et emmenons nos vitres, miroirs ou autres objets en verre cassés à la déchèterie.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLE

Samedi 15 janvier 2005
De 9 h 00 à 12 h 00
De 14 h 00 à 18 h 00
Dans la salle de Conseil Municipal de la Mairie

En cas de changement dans la composition de votre foyer, je vous demande de bien vouloir nous le signaler lors de la remise de vos sacs

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Lundi de 8h30 à 12h00

Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Vendredi de 14h00 à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Denis DECESVRE

EN 2000, LE TRI DES EMBALLAGES A PERMIS DE RECYCLER L'EQUIVALENT DE 500 MILLIONS DE BOITES DE CONSERVE.

Aimant comme l'acier

Jetée en décharge, une boîte en acier mettrait **100 ans** à disparaître.

Cette boîte est recyclée et le sera encore de **nombreuses** fois.

Triée avec d'autres emballages, elle est facilement récupérée grâce à **son magnétisme.**

Chaque tonne d'acier recyclé fait économiser **1 tonne** de minerai de fer.

EN 2000, LE TRI DES EMBALLAGES A PERMIS DE RECYCLER L'EQUIVALENT DE 45 MILLIONS DE BOITES BOISSON.

Eternel aluminium...

Déjà **30 %** de l'aluminium que nous utilisons chaque jour et **100 %** de l'aluminium que nous trions sont recyclés.

... Il se recycle à **100 %** et à l'infini.

95 % En recyclant l'aluminium, on économise de l'énergie nécessaire pour fabriquer des ressources naturelles et l'aluminium de première fusion.

EN 2000, 385 MILLIONS DE BRIQUES ALIMENTAIRES ONT ETE RECYCLEES.

Toutes les briques se recyclent

Aujourd'hui, c'est principalement
le carton des briques
que l'on recycle.

Chaque tonne de
briques alimentaires recyclées permet d'économiser **2 tonnes de bois.**

EN 2000, LE TRI DES EMBALLAGES A PERMIS DE RECYCLER L'EQUIVALENT DE 1 MILLIARD DE CAISSES EN CARTON.

Les papiers-cartons font un carton

Tous les cartons et cartonnettes de la
maison **se recyclent.**

Les cartons se recyclent
une **dizaine** de fois.
Ensuite, les fibres sont trop fragiles.

Chaque tonne d'emballages en carton recyclé fait économiser **2,5 tonnes** de bois.

EN 2000, LE TRI DES EMBALLAGES A PERMIS DE RECYCLER L'EQUIVALENT DE 2,5 MILLIARDS DE BOUTEILLES EN PLASTIQUE.

Pas de pétrole? Recyclons les plastiques

Chaque tonne de plastique recyclé permet d'économiser **700 kg** de pétrole brut.

En 2000, **56 000 tonnes** de pétrole ont ainsi été préservées.

EN 2000, LE TRI DES EMBALLAGES A PERMIS DE RECYCLER L'EQUIVALENT DE 3 MILLIARDS DE BOUTEILLES.

Le verre renaît de ses cendres...

Chauffé à plus de **1 500 °C,** l'emballage en verre prend toutes les formes qu'on lui demande et redevient un emballage.

... C'est un matériau indéfiniment et à **100 % recyclable.**

Le verre recyclé, appelé **calcin,** est déjà la **principale matière première** de l'industrie du verre.

Que faisons-nous de nos déchets ?

I Des boîtes de conserve contenant des restes ?

A - Dans le sac jaune telles que
B - Dans le sac noir
C - Dans le sac jaune après les avoir vidées

II Des barquettes en aluminium ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir

III Des pots de yaourt ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir

IV Des bouteilles d'huile en plastique ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir

V Des petits emballages en polystyrène ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir
C - A la déchetterie

VI Des aérosols pleins ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir
C - A la déchetterie

VII Des sacs et des films plastiques ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir
C - Dans le conteneur aux journaux

VIII Des enveloppes ?

A - Dans le sac noir
B - Dans le conteneur aux journaux

IX Des ampoules et des verres à boire ?

A - Dans le sac noir, bien emballés
B - Dans le conteneur à verre

X Des piles usagées ?

A - Dans le sac jaune
B - Dans le sac noir
C - A la déchetterie
D - Je les ramène dans les magasins

Réponses : I C – II A – III B – IV B – V B et C – VI C (à cause de leur contenu, s'ils sont vides dans le sac jaune) – VII B - VIII A – IX A – X C et D

Par delà l'arc-en-ciel

le message du centre de loisirs

L'été 2004 fut riche en animations pour le centre de loisirs : vélo, camping, activités manuelles, rencontres mais aussi une semaine de vraie radio, un camp roulette, la réalisation d 'un spectacle son et lumière, une journée au bord de la mer à La Rochelle, une journée au festival de Rock pour enfants à Sablé sur Sarthe, une semaine de Jazz avec Les Faye Normands et encore bien d'autres aventures.

Le centre participe aussi activement à la vie locale du canton et c'est ainsi que durant le mois de novembre nous avons enregistré des émissions dans les écoles pour diffuser sur la radio locale des Francas qui émettait dans le canton au cours du « Noël au Pays de Richelieu ».

Le centre, c'est aussi plein de projets : la participation à la quinzaine du film d'animation en février avec l'association du cinéma, des sorties nature avec le concours du CPIE , des rencontres avec le centre de Nouâtre, Sainte Maure de Touraine, L'Ile-Bouchard.

Les enfants reçoivent les informations par les écoles. Si toutefois, vous ne les recevez pas ou pour toute question, n'hésitez surtout pas à joindre Guillaume MILON qui se tient à votre disposition pour vous renseigner. Vous pouvez le joindre au 02 47 58 15 76 ou sur notre mail asso.arc-en-ciel@cegetel.net

L'ESPACE JEUNES DE RICHELIEU

La préparation des séjours réalisés avec les jeunes à Etables sur Mer (28), Tournon Saint Martin (37) et sur le Richelais a permis à tous ces jeunes de s'épanouir et de jouir de leur réalisation. Ils ont permis aussi à des jeunes je pouvant pas avoir la possibilité de partir en vacances de réaliser leur souhait. Les projets à venir à l'espace Jeunes sont l la formation d'un BAFA sur le territoire du pays de Richelieu ouvert au 17 ans et +, la continuité des stages multi activités et des camps de vacances, la participation aux animations sur le territoire du Richelais (Marché de Noël, Festival de Cape et d'épées et autres …), un projet sur la prévention routière, la création d'un site Internet, le journal de l'espace Jeunes … Le vendredi 21 janvier, l'espace Jeunes organisera un loto qui contribuera au financement de toutes ces actions. Il est important que les citoyens du Richelais viennent nombreux afin de pouvoir aider ces jeunes à mettre en avant leurs actions.

Pour tous les jeunes souhaitant participer aux activités, vous pouvez vous inscrire en remplissant un dossier. Pour toutes informations, vous pouvez contacter Yann BEAUPIN au 0247582809 ou au 0661629430. Les cartes "Centre de loisirs" et "bon vacances" sont acceptés.

LES RESTOS DU COEUR

Vous êtes sans travail, en difficultés momentanées, bénéficiaires du RMI, de l'allocation Adulte Handicapée, en allocations de fin de droits, vous percevez un demi-salaire ……..

N'hésitez pas à venir nous rencontrer

LES RESTAURANTS DU CŒUR
1 Avenue de Shaafheim
37120 RICHELIEU
Distribution : les mercredi et samedi de 10 h à 11 h 30

AGIR POUR L'EMPLOI DANS LE RICHELAIS

ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE

Service de proximité, aides ponctuels, surcoût de travail, remplacement d'un salarié ...
ou pour des travaux de bricolage, jardinage, repassage, ménage, soutien scolaire …
Particuliers, entreprises, artisans, associations ou collectivités

Contactez-nous au 02 47 58 13 77
Fax 02 47 58 13 41
Mail : agir.pour.lemploi@wanadoo.fr

Toutes les démarches administratives (contrat de travail, déclaration d'embauche, fiche de paie …) ainsi que les suivis des missions sont effectuées par nos soins.

78 Route de Chinon 37120 RICHELIEU

Horaires : lundi 9 h – 12 h / 14 h –17 h
mardi 9 h – 12 h / 14 h –17 h
mercredi 9 h – 12 h
jeudi 9 h – 12 h / 14 h –17 h
vendredi 9 h – 12 h / 14 h –16 h

CIGALES ET FOURMIS

En 2003, **110 personnes** ont été accompagnées par le point accueil. Ce lieu est ouvert en priorité aux demandeurs d'emploi du Richelais et également à tous ceux qui veulent rencontrer d'autres personnes.

La matinée est réservée à la recherche d'emploi ou de formation, à la rédaction de CV ou de lettres de motivation. Ces démarches se font avec l'aide de Martine Bayard et Jean-Marie Hellouvry, les animateurs du lieu, ou des autres participants. Le groupe permet de mutualiser les connaissances de chacun, d'être valorisé et de se dynamiser pour la recherche d'emploi.

L'après-midi est réservée à des ateliers culturels, artistiques et pratiques. Il peut également être proposé des activités sur l'emploi. Ces ateliers sont décidés, mis en place et animés par les participants qui sont acteurs du lieu. Des professionnels interviennent également. L'objectif est de favoriser les rencontres à l'intérieur du groupe et de s'inscrire dans la vie associative locale (partenariat avec le centre de loisirs, la maison des jeunes, le comité des fêtes…)

65% des personnes qui ont fréquenté ce lieu convivial en 2003 ont retrouvé un emploi ou une formation.

Alors !! Ne restez plus isolés, n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Vous pouvez apporter vos idées ou venir en chercher !

Point accueil : 7, rue Jarry (situé dans la cour de la salle des fêtes) 37120 Richelieu.
Mardi et vendredi : de 9 H à 12 h et de 14H à 17H.
Permanences à la bibliothèque de Marigny-Marmande un vendredi par mois.
Téléphone : 02 47 95 35 48 ou 06 79 43 21 36.
Action financée par le Fonds social européen, le conseil Général, la CAF, la DDTE, les mairies de Richelieu et de Champigny sur Veude.

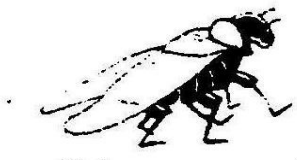

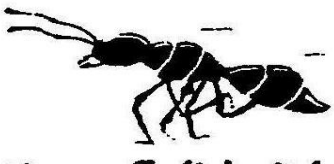

Echanges – Ecoute - Aide - Soutien – Solidarité

ASSAD

L'Automne Paisible du Richelais

Est une association de service, de soins et d'aide à domicile. Elle a pour valeurs le respect de l'usager, la non-lucrativité et convivialité. Plaçant les personnes au cœur de son action, les membres de l'ASSAD de Richelieu veillent à ce que les prestations assurées soient conformes à leurs attentes et à leurs besoins, dans un esprit de confiance, de proximité, de rapidité et d'efficacité.

Un service pour aider les personnes dépendantes

Vous faites maintenant partie des seniors ou vous avez perdu momentanément ou durablement votre autonomie, suite à un accident ou à une maladie, notre association peut vous aider non seulement sur le plan ménager, mais aussi, au quotidien, en vous apportant, par la présence rassurante d'une aide à domicile, une écoute attentive et proche.

Pour la vie quotidienne, les services ménagers

L'aide à domicile est une professionnelle qui intervient pour aider à l'accomplissement des tâches de la vie quotidienne des personnes rencontrant des difficultés passagères ou durables. L'ASSAD « Automne Paisible du Richelais » vous offre un service de qualité grâce à une équipe dynamique d'aide à domicilie discrète, performante et dévouée.
Les aides à domicile vous aident à accomplir les principaux actes de la vie quotidienne : elles se chargent des travaux quotidiens de la maison : le ménage courant, la vaisselle, le repassage, le raccommodage, l'aide à l'habillage, au lever et au coucher. **Elles peuvent aussi accompagner la personne dans ses sorties** (au marché, au musée, au lieu de culte …) ou encore l'aider dans ses démarches administratives. Un lien social est ainsi maintenu, chaque jour, dans un esprit de service et de contact humain.

Pour vous renseigner, Mme Véronique DOUBLET, directrice et responsable du secteur et Mmes Dominique BURY et Claudette BOISDY, agents de bureau, se mettent à votre disposition. Elles étudieront avec vous la solution la mieux adaptée à votre cas. En ce qui concerne l'aspect financier, toutes les possibilités d'aide vous seront clairement exposées, afin de déterminer celle qui sera retenue en fonction de votre budget.

N'hésitez pas à prendre contact au 02 47 58 26 21 ou
au bureau 3Bis, rue de Loudun 37120 Richelieu

Permanences : Lundi et Mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 9 h à 12 h et Vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h
Le bureau est fermé le mardi toute la journée et le jeudi après-midi,
ces jours étant consacrés aux visites à domicile.
En cas d'urgence, vous pouvez contacter Mme M.J LEPLATRE, présidente au 02 47 58 10 42

ADMR

18 rue de loudun
37120 RICHELIEU
02.47.58.12.19

Président *: Me Montier Nadine*
Vice-Président *: Mr Amirault Joël*

Association composée de 3 services différents, tous ont le même but : ***VOUS AIDER.***

Service Travailleuse Familiale *: La salariée assume une mission sociale directement au domicile des familles. Cette action vise à maintenir l'équilibre familial lorsqu'il est plus ou moins perturbé par une maladie ou des difficultés sociales. C'est une professionnelle qui est à l'écoute des besoins des familles qui peut accompagner la mère de famille ou assumer momentanément sa fonction sous tous les aspects ménagers, psychologiques, affectifs, administratifs...*

Service des Aides soignantes à Domicile *: Les Aides Soignantes effectuent, au chevet des personnes, des soins d'hygiène et de confort (toilette, habillage, préventions escarres, mobilisation...).*

Service des Aides à Domicile pour personnes dépendantes ou non dépendantes *: Les Aides à domicile effectuent les tâches de la vie quotidienne (ménage, aide à la toilette, promenade, distraction, visite chez le médecin...).*

Les 3 services sont en relation avec la CAF, le Conseil Général, les Assistantes Sociales des caisses de retraite, les médecins...

Voici en quelques mots le fonctionnement de l'ADMR Richelaise
si vous désirez faire plus amples connaissances avec l'Association,
Contactez-nous ou venez nous rencontrer ***Nadine, Frédérique ou Françoise***
se feront un plaisir de vous accueillir.
Elles seront à l'écoute de vos besoins.

Toute l'équipe de l'ADMR (bénévoles et salariées) vous transmet
tous ses meilleurs vœux
à l'occasion de la Nouvelle Année

L'**O**pération de **R**estructuration de l'**A**rtisanat et du **C**ommerce est lancée depuis le 26 janvier 2004.

Déjà 38 entreprises du Chinonais ont pu bénéficier d'une aide pour des projets d'investissements aussi diversifiés que :

- Extension ou création de bâtiments de production
- Extension et mise aux normes de laboratoires
- Equipements en machines-outils plus performantes

Et dans des secteurs professionnels tels que :

- L'alimentaire 11 projets
- Le bâtiment 7 projets
- La production 8 projets
- Les services et le commerce 12 projets

En quoi consiste l'O.R.A.C. ?

Il s'agit d'un soutien aux investissements réalisés par les artisans et commerçants du territoire du Pays du Chinonais, inscrits au Répertoire des Métiers et / ou au Registre de Commerce et des Sociétés.
L'O.R.A.C. s'adresse en priorité :

- à l'artisanat de production
- aux commerces de première nécessité
- aux entreprises créatrices d'emploi à terme

***Remarque** : certaines activités ne sont pas éligibles aux aides (par exemple les commerces de gros, agences, professions libérales, pharmacies, de même que les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 800 000 €).*

Quels investissements peuvent être soutenus ?

- Les aménagements immobiliers : mises aux normes (hygiène, sécurité, environnement)
- Les devantures (rénovation et extension)
- Le matériel apportant une réelle plus-value à l'entreprise
- Les véhicules de tournées et véhicules ateliers

Quelles aides ?

Les aides sont comprises **entre 2 000 € et 10 000 €.**
Elles peuvent représenter 20 % des dépenses subventionnables (minimum de 10 000 € H.T. et dans un plafond de 50 000 € H.T.), jusqu'à 30 % selon certaines conditions. Elles sont cumulables avec d'autres aides éventuelles.

Les partenaires de l'opération

La dotation de ces subventions provient de :

■ L'Etat ■ Le Conseil Régional ■ Le Conseil Général ■ L'Europe

Le projet est porté par les Communautés de Communes du territoire du Pays du Chinonais et le Syndicat Mixte du Pays du Chinonais qui cofinancent l'animation et la gestion de l'opération.
Durée de l'opération : 3 ans, à compter du 26 janvier 2004
***Remarque** : une seule aide par entreprise est possible sur cette durée.*

Pour tout renseignement,
s'adresser à la Chambre de Métiers d'Indre-et-Loire
au Bureau de l'Artisanat de Chinon,
Tél. : 02 47 93 18 01

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIONS COLLECTIVES D'ACCOMPAGNEMENT

L'O.R.A.C., c'est aussi un programme d'actions collectives :

- **Certaines visent à développer et promouvoir les savoir-faire locaux :**

  A ce jour,

  - une action dans le cadre de l'accompagnement **des métiers d'art de la création, de tradition et du patrimoine** : la réhabilitation d'un atelier destiné à être mis à disposition d'une céramiste à Candes-Saint-Martin,
  - une action dans le cadre du **développement et de la promotion des activités des métiers de bouche** (table et vitrine gourmandes en pays du Chinonais)

- **D'autres s'attachent à développer la dynamique environnementale des activités artisanales et commerciales du territoire**

- **Enfin un axe du programme vise à soutenir les initiatives locales ou d'intérêt local :**

  A ce jour, deux actions vont débuter sur :

  - la **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**
  - les besoins en **formation des entreprises** du territoire

- **Citons pour terminer les actions qui visent à mettre en relation les cédants d'entreprises et les repreneurs :**

  - **Un forum s'est tenu le 1er octobre à la mairie de Chinon :** 70 personnes ont fréquenté les stands d'information et une table ronde avec des professionnels de la reprise et de la transmission d'entreprises.
    Des réunions d'information thématiques sont également proposées sur le Pays, soit avec des cédants, soit avec des repreneurs.

Les moulins de Chaveignes

Dans le précédent numéro, nous avons relaté l'historique de certains moulins de Chaveignes. Nous continuons avec les moulins suivants :

Moulin de Verrières :

22 mai 1724 : procès-verbal de visite entre René Compain, meunier sortant, et Claude Jude, meunier entrant
6 avril 1730 : bail à rente foncière entre le duc de Richelieu à Claude Jude (rente annuelle de 140 livres et 4 canards)
11 mai 1733 : Claude Jude fait construire un moulin fromentier au moulin de Verrières par Jean Coupeau, moulager
7 mars 1735 : Demeure de Claude Jude, meunier et sa femme, Catherine Balzeau
14 novembre 1736 : pour clore un différend, le duc de Richelieu décide la création d'un « déchargeoir … fait au dépend du Sr Torterue, propriétaire, pour régler le niveau de l'eau de façon que les moulins de Jude et du Sieur Torterue puisse tourner et faire farine)
21 septembre 1761 : Jean Jude est garçon meunier.
28 février 1766 : Titre de rente foncière consenti à Charles Drouin par les héritiers de feu Claude Jude
4 juillet 1769 : Jean Jude et Jeanne Jouanneau, son épouse, meuniers, rachètent à Nicolas Jude, journalier, et Marie Lebled, sa femme, demeurant au village de Laucanne, au Sablon, les parts qu'ils possèdent dans le moulin de Verrières, 424 livres
10 août 1772 : Catherine Balzeau donne le moulin en bail à ferme pour 9 ans à son fils Jean Jude. Montant du bail : 60 livres
24 octobre 1788 : bail à ferme consenti pour 9 ans par les consorts Jude à Louis Tourteau
22 juin 1800 : estimation du moulin à la demande de François Varigault, copropriétaire et fermier. Montant : 1 152.75 F
15 mars 1805 : adjudication du tiers du fermage du moulin appartenant aux héritiers de Louis Tourteau pour la somme de 133.33 F. François Varigault possède déjà) les deux tiers et s'en rend acquéreur pour 133.33 F
19 juillet 1830 : hilaire Barreau est meunier
23 octobre 1845 : Sr Varigault, propriétaire, vend le moulin à Jean Douet et sa femme, Marie Constantin. Ces derniers en sont toujours propriétaires les 1er août 1859, 14 septembre 1863 et 21 octobre 1872.
27 août 1860 : Etienne Touillet est garçon-meunier
1876 : Clémentine Douet, épouse de Louis Pouant, rachète le moulin par licitation à Marie, Marceline et Jean-Désiré Douet, ses frère et soeurs
1906 : Marie-Louise Pouant, héritière du moulin, épouse Laurent Méron. Ils auront deux fils Alcide et René Méron, époux de Jeanne Compain et père d'un fils unique, Louis Méron
1963 le moulin cesse de fonctionner. Son canal d'amenée est comblé
1965 Louis Méron, époux de Marie-Thérèse Roux, devient héritier du Moulin

Moulin d'Achard :
1722 : Louis Girard est marié à Gabrielle Drousteau est meunier. Ils ont 3 garçons et 3 filles.
8 avril 1731 : compromis entre Vincent Marchand, meunier d'Achard et veuf depuis 3 mois de Gabrielle Dousteau qui avaient eu 6 enfants avec son premier mari, Louis Girard. De son second mariage avec Mr Marchand, elle a eu une fille. Vincent Marchand accepte de faire estimer le moulin d'Achard pour répondre aux droits des enfants Girard.
2 août 1739 : bail à ferme consenti pour 9 ans à Jean Dubois
6 juin 1749 : Suite au décès de Jean Dubois, un bail à sous-ferme est consenti par Jean Barbotteau, curateur de Marie Dubois, orpheline, à Claude Jude l'aisné et Claude Jude le jeune. Claude Jude, marchand-meunier au moulin de Verrière, est marié à Catherine Balzeau. Claude Jude le jeune, garçon meunier, habite avec eux.
11 décembre 1757 : bail à ferme accordé pour 9 ans par Gabriel Gaillard et autres cohéritiers à Claude Jude, meunier
6 janvier 1769 : renouvellement du bail à ferme accordé pour 9 ans à Gabrielle Lesson, veuve de Claude Jude
28 janvier 1780 : François Souty et sa femme, Gabrielle Lesson, veuve de Claude Jude sont meuniers
3 novembre 1788 : contrat de mariage, en troisièmes noces, de François Souty, meunier, veuf de Gabrielle Lesson, avec Marie Merlier, veuve de René Petit, boulanger à Richelieu
22 janvier 1799 : confirmation du bail à ferme verbal accordé pour 9 ans par François Souty, propriétaire, à Louis Souty, son fils
18 mars 1800 : François Souty, meunier, donne ses biens à son fils Louis
12 juillet 1807 : Louis Souty et sa femme Anne Petit sont meuniers.
1er janvier 1813 : Louis Souty n'est plus meunier-fermier au moulin bien qu'il y habite
1er juin 1813 : Règlement de comptes entre François Souty, ancien meunier et son fils Louis, actuel meunier du moulin où ils habitent ensemble
6 juin 1830 : François Jautrou et Marie-Louise Grosset, son épouse, achètent le domaine d'Achard.
10 juin 1834 : François Jautrou et son épouse, demeurant dans le bourg de La Tour Saint Gelin, font donation partage à leurs enfants. Leur fils, François, habitant La Pichardière, hérite du Moulin. A son décès, le 17 juillet 1865, ce moulin passe à ces filles : Marie-Léontine épouse d'Anatole Poirier et Marthe-Léontine épouse du Dr François-Edouard Davonneau
14 mai 1891 : Pierre Massé et Eugénie Arnault, demeurant au moulin en font donation à Eugène Massé
23 septembre 1917 : Eugénie-Louise Massé et Jean-Eugène Mauny, son époux, habitent le moulin
18 juillet 1929 : Julia Mauny et Jules Lumineau, son époux, habitent le moulin d'Achard
3 mai 1933 : Le moulin est désaffecté par arrêté préfectoral.
1934 : Jules Lumineau et Ernestine Guilleau, sa seconde épouse, sont propriétaires du moulin qu'ils habitent.

Moulin de Thuet
1082 (vers) le moulin est donné à l'Abbaye de Noyers
1639 : remise par Jacques Lebert, fermier sortant, à Pierre Jouanneau, fermier entrant. Le moulin appartient aux prêtres de la mission
20 mars 1690 : décès de Fleurant Girard, meunier
22 octobre 1694 : Louis Girard et sa femme, Gabrielle Drouteau, sont meuniers.
9 novembre 1731 : Toussaint Girard, meunier et fermier
23 août 1739 : sépulture à Braye sous Faye de Louis Lebled, valet au moulin pendant 19 ans.
15 avril 1741 : inhumation à Braye sous Faye de Louise Saulnier, 52 ans, veuve de Louis Durand, ancien meunier
1756 : renouvellement d'un bail à ferme du moulin par la congrégation de la Mission de Richelieu à Jean Reignier marié à Anne Doussard
7 juin 1765 : renouvellement d'un bail à ferme du moulin par la congrégation de la Mission de Richelieu François Baptiste marié à Anne Doussard, veuve de Jean Reignier
27 juin 1772 : Louis Verrier, meunier et demeurant au moulin
26 avril 1791 : bail à ferme consenti par Louis Barreau à Jean-François Tournois
25 février 1793 : moulin acquis par adjudication par Pierre Souty
13 janvier 1811 : vente par adjudication par Pierre Souty à Joseph-Hippolyte Collineau
30 janvier 1811 : bail à ferme pour 9 ans par Joseph-Hippolyte Collineau à Pierre Souty père et son fils Pierre
10 février 1815 : Joseph-Hippolyte Piballeau est propriétaire
1er juillet 1816 : adjudication des biens de Joseph-Hippolyte Piballeau acquis par Michel-Paul Laurence
8 octobre 1816 : bail à ferme à Jean Loiseau, meunier-fermier entrant
14 avril 1818 : bail à ferme à François Planchon
23 octobre 1845 : le moulin appartient au sieur Laurence père

COORDONNÉES DE LA MAIRIE

Adresse : Le Bourg 37120 CHAVEIGNES

Téléphone : 02 47 58 16 74

Fax : 02 47 95 31 16

Adresse électronique : mairiedechaveignes37@wanadoo.fr

PERMANENCES DU MAIRE

Lundi de 8 H 15 à 12 H 00

Mercredi de 14 H 00 à 16 H 00

Vendredi de 13 H 30 à 17 H 00

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8 H 15 à 12 H 00

Mardi de 8 H 15 à 12 H 30

Mercredi de 14 H 00 à 16 H 00

Jeudi de 8 H 15 à 12 H 30

Vendredi de 13 H 30 à 17 H 00

La boîte aux lettres se situe en face de la mairie, de l'autre côté de la place, contre le mur. Elle se trouve dans un groupe de boîtes, en haut à gauche. Elle est de couleur marron.

Les nouveaux habitants peuvent obtenir en mairie
tous les renseignements nécessaires sur la vie et les services communaux.

LES HABITANTS ONT LA PAROLE

Une nouvelle rubrique se met en place à la fin du bulletin municipal, intitulé « Les habitants ont la parole ».

Si vous souhaitez apporter un témoignage sur un fait historique, un évènement, une anecdote sur la vie passée ou présente de notre commune, merci de nous contacter, vos propos seront rapportés dans les bulletins à venir.

Alors à vos plumes et crayons et à bientôt.